

Date de la convocation : 12/03/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** N°  
 Séance du 18 MARS 2021 14. 2021

Membres en exercice : 11

Présents : 8 Absents : 1

Représentés : 2 Pour : 10

Contre : 0 Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Un le Dix Huit mars à 18 heures  
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P,  
 STEHLE C, KROGSDAHL A, QUEVREUX M.

**Absents représentés** : HOMBERT B procuration à SIEGEL R,  
 GILHET B procuration à THEULE JC

**Absent** : NICAISE V,

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

22 MARS 2021

D.R.C.L  
GREFFE - P.E.R.A
**Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DIPOSITION AVEC ENEDIS**  
**Parcelle D 464 - Lieudit le Plan**

La société ENEDIS est intervenue sur la parcelle communale D 464, Lieudit Le Pan superficie 1920 m<sup>2</sup>, afin d'y installer un poste (5M<sup>2</sup>) de transformation de courant électrique ainsi que tous ses accessoires pour alimenter le réseau de distribution public d'électricité.

La Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT Concède à ENEDIS un droit d'occupation selon le plan délimitant l'emplacement réservé à cet effet, annexé à la présente délibération et selon les modalités de la convention jointe.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention règlementant les droits d'accès consentis à Enedis. La Convention prendra effet à la date de signature par les deux parties et sera conclue pour la durée des ouvrages mentionnés.
- ACCEPTE l'indemnisation unique forfaitaire proposée de 50 €.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
 SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B. 
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C. 
		QUEVREUX M. 